

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : Fonds d'équipement aux communes pour 2019

Le Président rappelle que ces subventions d'équipement se substituent désormais aux anciens fonds voirie et permettent aux communes de récupérer le FCTVA. Le montant par commune a été établi suivant des critères ci-après rappelés.

Le montant de l'enveloppe de base, soit 516 939 €, a été déterminé sur la base de l'ex enveloppe des fonds de concours voirie aux communes de la CCPAV ramenée HT et selon le ratio au mètre linéaire de voirie communale (hors Aubenas et Vals les Bains). Ce ratio a ensuite été appliqué aux mètres linéaires de voirie communale des communes ex Vinobre et Lavilledieu.

Le montant de l'enveloppe de base a ensuite été réparti selon différents critères :

- Pour 20% en fonction des mètres linéaires de voirie communale hors voirie d'intérêt communautaire
- Pour 40% en fonction de la population
- Pour 40% en fonction de critères financiers (effort fiscal et coefficient de potentiel financier)
- Un coefficient de solidarité territoriale de sorte que chaque commune concernée ne bénéficie pas d'une augmentation ni ne subisse une diminution de plus de 20% du fonds d'équipement, si toutes avaient perçu en 2017 un fonds voirie.

Enfin, à l'issue de cette répartition, un bonus a été attribué aux communes n'ayant aucune voirie d'intérêt communautaire (Laviolle, Mézilhac, Lentillères) de sorte à neutraliser les effets de la solidarité territoriale et que ces communes n'aient aucune baisse de leur enveloppe.

Pour les communes ex-Vinobre ce fonds d'équipement vient compenser en partie le retour aux communes de la compétence voirie communale.

En conséquence de quoi, le budget 2019 prévoit à l'identique 2018 :

- c/2041412 - 822: le versement de subventions d'équipement pour un montant total de 519 632 € aux communes suivantes :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-24-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

AIZAC	4 118	ST ANDEOL	12 281	AILHON	14 864
ANTRAIQUES	14 547	ST DIDIER	21 603	FONS	6 792
ASPERJOC	9 770	ST ETIENNE B	9 299	LACHAPELLE	30 509
GENESTELLE	9 269	ST JOSEPH	4 749	LENTILLERES	9 341
JUVINAS	4 908	ST JULIEN	19 312	MERCUER	19 873
LABASTIDE	7 018	ST MICHEL B	3 564	ST ETIENNE F	38 210
LABEGUDE	39 170	ST PRIVAT	37 626	ST SERNIN	27 928
LAVIOLLE	4 629	UCEL	48 236	VINEZAC	34 094
MEZILHAC	4 006	VESSEAUX	40 032	LAVILLEDIEU	43 883

Il vous est proposé d'amortir le montant des subventions d'équipement 2019 sur une durée de **15 ans**, soit une dotation annuelle d'amortissement de 34 612 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement pour 2019 d'un fonds d'équipement aux communes d'un montant de 519 632 € réparti comme ci-dessus précisé et amortissable sur 15 ans.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-24-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019